

Limites de zones

Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération

Eléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Haies bocagères protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

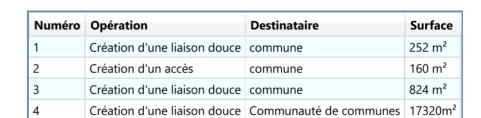
Parcs protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2ème alinéa du Code de l'urbanisme

Zones de présomptions archéologiques

Prélocalisation des zones humides (DREAL)

Emplacements réservés



Limite de la zone inondable



